

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-492 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

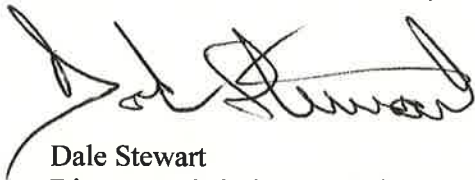
Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2021, adopté le règlement numéro 2021-492.

Ce règlement a pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les modalités de paiement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 21^e jour du mois de janvier 2021.



Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité entre 8 h et 12 h ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Soleil de Châteauguay, édition du 27 janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de janvier 2021.



Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier